PRUNAY-LE-GILLON FETE COMMUNALE Dimanche 5 OCTOBRE \$ 9H-18H

BROCANTE TOURNOI de PÉTANQUE

en doublette (10€) - Début du tournoi à 10 H

FÉTE FORAINE RESTAURATION

Manifestation organisée par le Football Club de Prunay et le Prunay Pétanque Club.

Tournoi de pétanque : 10€ la doublette. Début du tournoi à 10h00. Parking de la salle polyvalente. Inscription par SMS au **06 84 85 20 34** ou par mail à **prunaypetanqueclub@yahoo.com** jusqu'au 02/10/2025 ou sur place à partir de 9h00 si places encore disponibles

Brocante:

En extérieur : 2,5 € le mètre linéaire. En intérieur (salle polyvalente) : 4€ le mètre linéaire (4 mètres maximum) pour tous renseignements, contactez le 06 84 85 20 34 ou prunaypetanqueclub@yahoo.com

cadre réservé à l'administration

Bulletin de réservation d'un emplacement		
Nom:		
Prénom :		
Adresse:		
Téléphone :		
Mail: (Si vous souhaitez une confirmation de r	éservation)	
Métrage souhaité :	2,50 € (le mètre en extérieur) =	€
Remarque: (Souhait d'un emplacement s	spécifique, de garder son véhiculesous réserve d'acceptation)	

RÈGLEMENT

- 1. Les présentes conditions font partie intégrante du contrat d'inscription et constituent la base juridique de participation ;
- 2. Le Football Club de Prunay et le Prunay Pétanque Club sont les organisateurs de cette manifestation ;
- Toute demande d'inscription doit être formulée avec le bulletin de réservation (complété, daté et signé) accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité (carte identité, permis de conduire, passeport) et du règlement;
- La Brocante est ouverte à tous les particuliers et professionnels. Seuls les organisateurs statuent sur l'admission ou le refus des participants (sans justification nécessaire);
- 5. L'exposant doit effectuer, le jour de la manifestation, le montage de son stand entre 7h00 et 9h00 et le démontage à partir de 18h00. L'exposant s'engage donc à recevoir le public de 09h00 à 18h00. Pendant cette période aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans le périmètre de la manifestation ;
- 6. Seuls les organisateurs peuvent attribuer les emplacements aux exposants. Ces emplacements ne sont pas échangeables le jour de la manifestation. Les spécifications indiquées sur le bulletin de réservation ne sont pas garanties par les organisateurs ;
- 7. Chaque exposant doit disposer de son propre équipement pour présenter son stand ;
- 8. Les véhicules, restant dans l'enceinte de la vente, seront acceptés par les organisateurs en fonction de l'espace disponible. Toute demande lors de la réservation de garder son véhicule à côté de soi, n'est pas garantie ;
- 9. Les marchandises prohibées et les animaux vivants sont strictement interdits à la vente. Les objets à la vente sont sous la responsabilité du vendeur en cas de casse, vol ou autres préjudices ;
- 10. Tous les exposants devront s'acquitter de la taxe d'inscription. Celle ci doit être payée au plus tard le jour de la mise en place du stand avant l'installation ;
- 11. Les exposants s'engagent à laisser l'emplacement alloué dans le même état qu'à leur arrivée. Aucun déchet ne doit être laissé sur la voie publique. Un sac poubelle sera remis à chaque exposant ;
- 12. Les organisateurs ne sont pas responsables des dommages causés par des tiers aux exposants ;
- 13. Les exposants répondront de tous dommages causés à autrui ;
- 14. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de compléter en tout temps les dispositions du présent règlement. Les organisateurs en informeront les exposants ;
- 15. Les informations et directives qui parviennent aux participants par les organisateurs, font partie intégrante du présent règlement.
- 16. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de mauvais temps.

Je certifie avoir lu le règlem	ent et m'engage à le res	specter. Je joins obligat	oirement à mon
bulletin le règlement et une	photocopie lisible de ma	pièce d'identité.	

Le (date)	Lu et approuvé - signature
-----------	----------------------------